



Programme Jules Verne 2014-2015

publié le 10/04/2014

Programme de mobilité internationale pour les enseignants des premier et second degrés

Descriptif :

Présentation du programme Jules Verne pour introduire la circulaire présentant les informations relatives à l'organisation du programme 2014-2015 (parue au BOEN n°13 du 27 mars 2014).



Depuis 2009, le **programme Jules Verne** offre aux professeurs titulaires de l'enseignement public des premier et second degrés la possibilité d'effectuer un **séjour professionnel d'une année scolaire dans un établissement étranger**.

L'immersion doit permettre non seulement d'entretenir (professeurs de LVE) ou développer (professeurs des écoles, professeurs d'ETLV¹ et professeurs de DNL² des sections européennes notamment) des compétences linguistiques mais aussi d'acquérir des compétences culturelles et une connaissance des instances éducatives

de nos voisins et partenaires internationaux plus ou moins proches. Le cas échéant, les conditions de partenariats ultérieurs pourront être étudiées.

L'impact sur les pratiques pédagogiques des participants sera d'autant plus intéressant que le projet professionnel de ces derniers aura été articulé avec les spécificités de son contexte d'exercice, c'est pourquoi au moment de la sélection des dossiers de candidature, « une attention particulière sera accordée au **projet de l'école ou de l'établissement** dont est issu le candidat. La participation à l'animation d'un projet de partenariat européen ou international de l'enseignant sera prise en compte. »

Complétés d'un rapport rédigé par leur chef d'établissement d'accueil, les écrits produits par les professeurs à l'issue de leur année d'exercice à l'étranger pourront être portés à la connaissance de jurys de **VAE** par exemple et trouver une valorisation dans les échanges avec les inspecteurs disciplinaires.

La circulaire présentant les informations relatives à l'organisation du programme 2014-2015 est parue au **BOEN n°13 du 27 mars 2014** .

Les questions et les demandes de complément d'information éventuelles (modalités de constitution et date de retour des dossiers au rectorat...) sont à adresser à M. Claude Godard, DAREIC (délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération).

C'est à lui également que devront être communiqués, dans le respect des délais fixés, les dossiers de candidature. Contact : **dareic@ac-poitiers.fr**



(1) Enseignement technologique en LVE = enseignement conjoint professeur de spécialité et professeur de LV1 en STI2D, STL, STD2A

(2) Discipline non linguistique enseignée en LVE en SELO (section européenne et de langues orientales)